

Avenant n°1 Avis de Course Championnat de France de match-racing open 2022

- 1- L'article 6-f est supprimé,
- 2- L'annexe COVID est modifiée comme suit :

ANNEXE COVID-19 à l'AVIS DE COURSE

Préambule :

Le site internet de la compétition – <https://match-racing.ffvoile.fr/cfmro/> sera utilisé comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

1- Gestes barrières et recommandation (DP):

- Avant de confirmer son inscription, il est conseillé que chaque membre d'équipage réalise l'auto - questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante : https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf
- Tous les participants au Championnat de France de Match-Racing Open, qu'ils soient organisateurs, arbitres, coureurs, ou accompagnateurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'arrivée jusqu'au départ du site de la compétition, à terre et sur l'eau.
- Les regroupements de personnes doivent être organisés dans le respect des préconisations gouvernementales et des gestes barrières.
- Le port du masque est recommandé lorsque les gestes barrières ne peuvent pas être respectés.



- Les gestes barrières doivent être respectés par tous. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entraîner une réclamation à l'initiative du Jury.
- Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de la compétition pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions incorrectes et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

2. Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion :

a- Référents COVID :

Les référents COVID sont :

Claire Pruvot – claire.pruvot@ffvoile.fr 06 32 19 23 73

Marc Bouvet – marc.bouvet@ffvoile.fr 06 60 39 81 16.

b- Cellule COVID en cas de suspicion de contagion :

- La cellule COVID est composée du / de :
 - Représentant de l'AO – Eric Le Roi
 - Président du Comité de Course,
 - Chief Umpire,
 - Référents COVID,
 - Toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.
- Fonctionnement :

Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports et la FFVoile.

Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

